

Sur motion de l'honorable M. Penny, secondé par l'honorable M. Ryan, il a été
Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre lundi prochain.

L'honorable M. Hamilton (*Kingston*) du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance agricole d'Ottawa," a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 6, ligne 1.—Après " Canada " insérez " lesquels ne devront pas excéder la valeur annuelle de dix mille piastres. "

Le dit amendement étant lu une seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Skead, secondé par l'honorable M. Haviland, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Hamilton (*Kingston*) du comité des banques, du commerce et de chemins de fer auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer l'association d'assurance du *Canada*, dite Alliance " a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 27.—Retranchez depuis " payable " jusqu'à " en " dans la 28e ligne, et insérez : " qu'après un avis de trente jours consécutifs donné dans deux journaux quotidiens de "

Page 3, ligne 31.—Après " opérations " insérez " mais qui ne devront pas excéder dix mille piastres en valeur annuelle. "

Page 4, ligne 46.—Après " association " insérez " et il ne sera en une seule et même année déclaré aucun dividende plus élevé que vingt pour cent sur le capital versé ; et tout montant de profits excédant cette quotité sera appliquée à former une réserve, jusqu'à ce que cette réserve égale vingt-cinq pour cent du capital alors existant.

Les dits amendements étant lus une seconde fois, et la question de concours étant mise sur ic eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Penny, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Hamilton (*Kingston*) du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du canal de la vallée Huron-Trent " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Flint, secondé par l'honorable M. Leonard, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu une troisième fois présentement.